PRÉSIDENCE DU FASO

CAPES
Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort nous Vaincrons

POLICY PAPER

Effets de la Gouvernance sur les flux financiers illicites dans l'AES

Résumé

Cette note de politique examine les facteurs institutionnels qui favorisent ou limitent les sorties illégales de fonds dans les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, entre 2008 et 2018. Ces sorties de capitaux privent les États de ressources importantes qui pourraient être utilisées pour financer les services publics, les infrastructures, l'éducation, la santé et le développement économique. L'étude montre que les pays de l'AES évoluent dans un contexte marqué par la crise sécuritaire, la faiblesse des institutions, l'importance du secteur informel et une forte dépendance à l'exploitation des ressources naturelles.

Ces difficultés créent un environnement favorable aux sorties illégales d'argent. Les résultats mettent en évidence plusieurs enseignements importants. D'abord, lorsque les sorties illégales de capitaux augmentent, elles ont tendance à se maintenir dans le temps si aucune mesure n'est prise. Ensuite, une ouverture plus importante des échanges commerciaux peut accroître ces sorties lorsqu'elle n'est pas accompagnée de contrôles efficaces. En revanche, la stabilité politique contribue à réduire ces pertes financières, tandis qu'un meilleur respect des lois et une justice plus efficace permettent de mieux lutter contre les mouvements illégaux de capitaux.

Enfin, l'amélioration de la collecte des recettes fiscales réduit également ces fuites en renforçant les capacités de l'État, ce qui indique qu'une meilleure mobilisation des recettes domestiques peut limiter les fuites illicites. En conclusion, le renforcement des institutions, la transparence et la stabilité interne constituent un levier essentiel pour réduire les FFI et améliorer la capacité des pays de l'AES à financer durablement leur développement.

Gaetan BASSINGA
Chargé d'études

Département Evaluation et Capitalisation des Politiques Publiques

Avril 2026

1. Introduction - Contexte - Justification

Les flux financiers illicites (FFI), définis comme les mouvements transfrontaliers de capitaux obtenus, transférés ou utilisés en violation des lois, constituent un défi majeur pour le financement du développement, en particulier dans les pays en développement. Issus notamment de la corruption, de la fraude fiscale, du blanchiment d'argent, des trafics illicites ou des manipulations des prix de transfert, ces flux privent les États de ressources indispensables au financement des politiques publiques. Dans les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), cette problématique revêt une importance particulière en raison de la forte dépendance des économies aux ressources naturelles, de la fragilité des institutions et de la persistance de l'insécurité. Au Burkina Faso, les flux financiers illicites liés au secteur extractif sont estimés à près de 4,93 milliards de dollars américains entre 2012 et 2021, tandis qu'au Mali et au Niger, la corruption, les faiblesses de la gouvernance, les trafics transfrontaliers ainsi que l'opacité dans les secteurs minier et pétrolier favorisent également des sorties massives de capitaux. Ces pertes interviennent dans un contexte où les recettes fiscales demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins de financement du développement, limitant ainsi les investissements dans les infrastructures, la santé, l'éducation et la sécurité.

Au-delà de leurs conséquences budgétaires, les FFI affectent la stabilité macroéconomique en réduisant l'investissement privé, en aggravant l'endettement public et en freinant la croissance économique. Les travaux empiriques montrent qu'une réduction substantielle des FFI pourrait accroître significativement la croissance économique et accélérer la réduction de la pauvreté en Afrique. Pourtant, malgré les nombreuses initiatives nationales et internationales visant à renforcer la transparence financière et la gouvernance, les pays de l'AES continuent d'enregistrer des niveaux élevés de flux financiers illicites. Cette situation soulève une interrogation majeure : dans quelle mesure la qualité de la gouvernance et la stabilité politique influencent-elles l'évolution des flux financiers illicites dans les pays de l'Alliance des États du Sahel ?

Pour répondre à cette problématique, cette étude a pour objectif général d'analyser l'effet de la gouvernance sur les flux financiers illicites dans l'espace AES. Plus spécifiquement, elle vise à mesurer l'influence des principaux indicateurs de gouvernance sur les FFI, à évaluer le rôle de la stabilité politique dans leur évolution et à identifier les principaux leviers d'action susceptibles de renforcer l'efficacité des politiques publiques de lutte contre les flux financiers illicites.

Les résultats attendus permettront d'éclairer les décideurs sur les réformes prioritaires à engager afin d'améliorer la gouvernance, de renforcer les institutions de contrôle, d'accroître la transparence dans la gestion des ressources naturelles et de consolider la coopération régionale, dans l'objectif de mobiliser davantage de ressources domestiques au service du développement durable des pays de l'AES.



4,93 milliards

Au Burkina Faso, les flux financiers illicites liés au secteur extractif sont estimés à près de 4,93 milliards de dollars américains entre 2012 et 2021, tandis qu'au Mali et au Niger, la corruption, les faiblesses de la gouvernance, les trafics transfrontaliers ainsi que l'opacité dans les secteurs minier et pétrolier favorisent également des sorties massives de capitaux.

2. Méthodologie

2.1. Collecte des données

L'étude mobilise des données couvrant la période 2008 à 2018 pour les trois pays de l'AES, relatives aux FFI, aux recettes fiscales, à l'ouverture commerciale ainsi qu'à la gouvernance des pays. La gouvernance est cernée à travers 06 dimensions à savoir la voix citoyenne et responsabilité, la stabilité politique et absence de violence ou de terrorisme, l'efficacité de l'administration publique, la qualité de la réglementation, l'état de droit et la maîtrise de la corruption. Les sources des données sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Variable	Source
Flux financiers illicites (FFI)	Global Financial Integrity (GFI)
Recettes fiscales (% du PIB)	World Development Indicators (WDI)
Indicateurs de gouvernance (6 dimensions)	Worldwide Governance Indicators (WGI)
Ouverture commerciale	Calcul de l'auteur à partir des données nationales

2.2. Méthodes d'analyse

L'étude utilise une méthode d'analyse qui permet de mesurer de manière fiable l'effet des politiques de gouvernance sur les sorties illicites de capitaux dans les pays de l'AES. Cette approche tient compte de l'évolution de ces flux sur plusieurs années et des différences entre les pays. Elle prend également en considération le fait que les sorties illicites de capitaux d'une année influencent souvent celles des années suivantes. Cette caractéristique est importante, car ces phénomènes ont tendance à se maintenir dans le temps lorsqu'aucune mesure efficace n'est mise en œuvre.
Le choix de cette méthode permet ainsi d'obtenir des résultats plus précis et plus robustes, offrant une base fiable pour éclairer les décisions publiques et orienter les politiques visant à réduire les sorties illicites de capitaux.

3. Principaux résultats

L'analyse des données met en évidence plusieurs résultats importants, présentés dans le tableau ci-dessous. Ces résultats permettent d'identifier les principaux facteurs qui favorisent ou réduisent les sorties illicites de capitaux dans les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES).

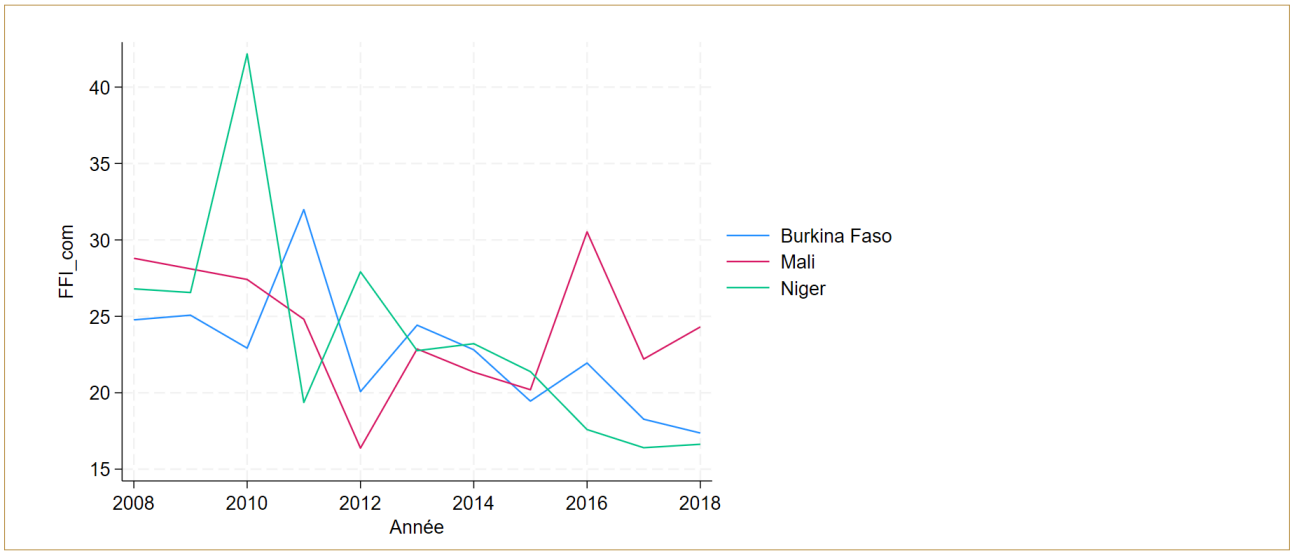
Variable	Coeff.	Std.Err.	z	P>z	[90% Conf. Interval]	
L1.lnFFI	0.517	0.211	2.450	0.014**	0.169	0.865
Ouverture	0.057	0.016	3.430	0.001**	0.029	0.084
corruption	0.265	0.519	0.510	0.609	-0.588	1.119
efficacite_gouv	0.107	0.247	0.430	0.665	-0.300	0.514
stabilite_pol	-0.146	0.064	-2.290	0.022**	-0.251	-0.041
etat_droit	0.643	0.226	2.840	0.004**	0.271	1.015
qualite_reg	-0.402	0.295	-1.360	0.174	-0.887	0.084
voix_resp	-0.134	0.137	-0.980	0.328	-0.360	0.092
recette_fiscale	-0.157	0.039	-3.970	0.000***	-0.221	-0.092

*** $p<0.01$, ** $p<0.05$, * $p<0.1$

3.1. Résultat 1 : Une forte persistance des FFI

Le coefficient du retard des FFI est positif et significatif au seuil de 5 % (0,517). Ce résultat indique que les flux financiers illicites présentent une inertie temporelle élevée. Les niveaux antérieurs influencent durablement les valeurs actuelles. Ainsi les FFI ne se réduisent pas spontanément. Toute action ponctuelle pourrait donc s'avérer inefficace. Une stratégie soutenue et continue est nécessaire pour inverser durablement la tendance.

Fig1. Evolution des flux financiers illicites de 2008 à 2018

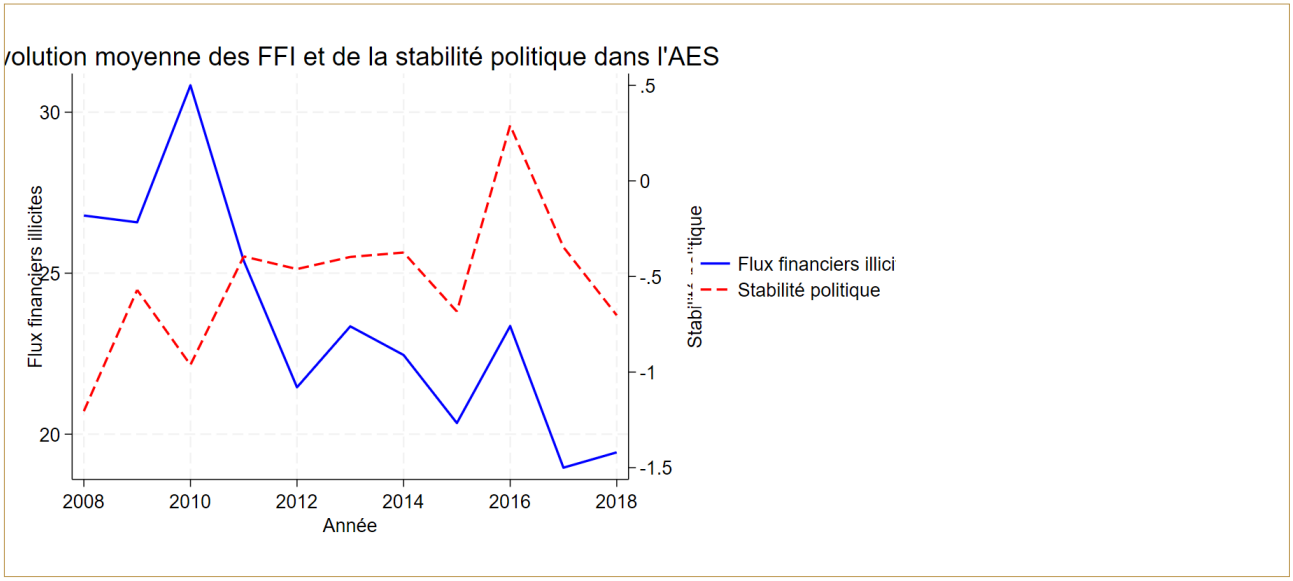


Source

3.2. Résultat 2 : La stabilité politique réduit les FFI

Cet indicateur évalue la probabilité qu'un gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens violents, y compris le terrorisme. La stabilité politique et absence de violence/terrorisme exerce un effet négatif et significatif (-0,146) au seuil de 5%. Autrement dit, une dégradation de la stabilité politique aura tendance à augmenté les FFI.

Fig2. Evolution de la Stabilité politique et absence de violence/terrorisme entre 2008 et 2018



Source : L'auteur sur la base des données de WGI

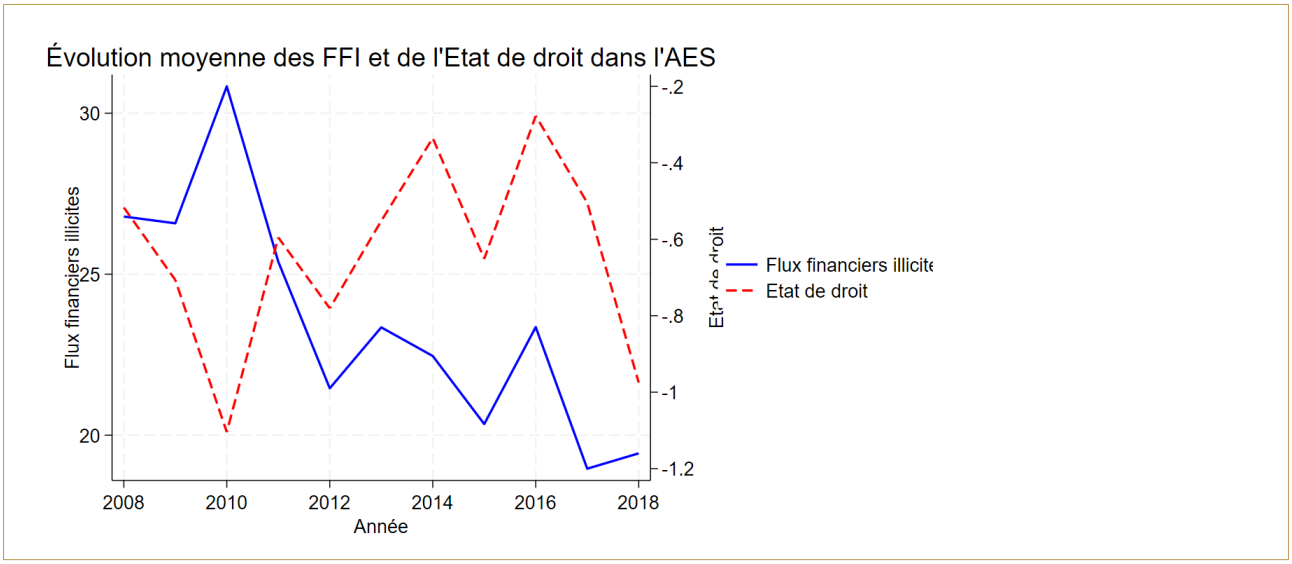
L'examen simultané des deux graphiques montre que les variations de la stabilité politique ne sont pas systématiquement accompagnées d'évolutions similaires des flux financiers illicites. En effet, l'amélioration de la stabilité politique observée en 2016 coïncide avec une remontée des FFI, tandis que la forte baisse des FFI enregistrée entre 2016 et 2017 intervient dans un contexte de détérioration de la stabilité politique. De même, la baisse progressive des FFI sur l'ensemble de la période ne s'accompagne pas d'une amélioration durable de l'environnement politique. Ces constats suggèrent que les flux financiers illicites répondent à des mécanismes plus complexes que la seule stabilité politique et sont également influencés par la qualité des institutions, l'efficacité des dispositifs de contrôle, la gouvernance économique, la transparence financière ainsi que l'ouverture des économies.

En résumé, le renforcement de la stabilité politique constitue une condition favorable au développement économique, mais qu'il ne suffit pas, à lui seul, à réduire les flux financiers illicites.

3.3. Résultat 3 : L'État de droit, un rempart efficace

L'État de droit présente un effet positif (0,643) et fortement significatif. Une amélioration de cet indicateur c'est-à-dire un renforcement de l'indépendance judiciaire, la sécurité juridique et le respect des contrats se traduit par une réduction des FFI.

Fig3. Evolution de l'Etat de droit entre 2008 et 2018



Source : L'auteur sur la base des données de WGI

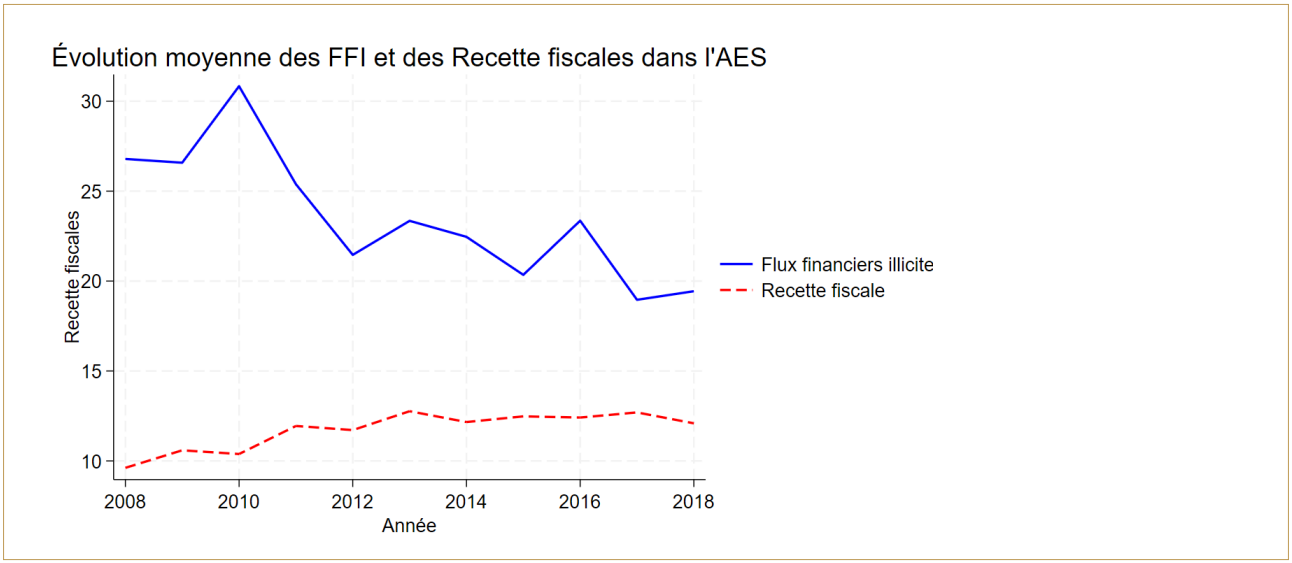
L'analyse croisée des flux financiers illicites (FFI) et de l'État de droit met en évidence des évolutions contrastées dans les pays de l'AES entre 2008 et 2018. Les FFI affichent une tendance globale à la baisse sur la période, malgré quelques fluctuations intermédiaires. Après un pic observé en 2010, les FFI diminuent progressivement pour atteindre leur niveau le plus faible en 2017-2018. À l'inverse, l'indicateur de l'État de droit demeure négatif durant toute la période, traduisant la persistance de faiblesses institutionnelles. Bien qu'une amélioration soit perceptible entre 2012 et 2016, avec un niveau relativement meilleur en 2016, cette progression n'est pas durable puisqu'une nette dégradation est observée en 2018.

Renforcer les institutions juridiques et judiciaires constitue un levier essentiel pour contenir les FFI. Une justice indépendante et efficace est un outil de régulation économique.

3.4. Résultat 4 : La pression fiscale réduit les fuites illicites

Les recettes fiscales (% du PIB) exercent un effet négatif et très significatif. Ce qui signifie qu'une hausse de la pression fiscale est associée à une baisse des FFI.

Fig4. Evolution des recettes fiscales de 2008 à 2018



Source : L'auteur sur la base des données de WGI

L'analyse simultanée des deux courbes suggère une relation inverse entre les flux financiers illicites et les recettes fiscales. En effet, la diminution des FFI à partir de 2011 s'accompagne d'une augmentation progressive des recettes fiscales, ce qui laisse penser qu'une réduction des sorties illicites de capitaux pourrait contribuer à élargir l'assiette fiscale et à améliorer les capacités de mobilisation des ressources publiques. Cette dynamique est particulièrement visible entre 2011 et 2013, période durant laquelle la baisse des FFI coïncide avec une hausse marquée des recettes fiscales. Toutefois, cette relation n'est pas parfaitement linéaire. Par exemple, entre 2015 et 2016, les FFI connaissent une légère remontée alors que les recettes fiscales restent relativement stables, ce qui indique que les performances fiscales dépendent également d'autres facteurs, tels que la croissance économique, les réformes fiscales, l'efficacité des administrations fiscales et les cours des matières premières.

Cela met en évidence qu'une réduction durable des flux financiers illicites peut constituer un levier important pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures. En limitant les pratiques d'évasion fiscale, de fraude et de transferts illicites de capitaux, les États disposent d'une plus grande capacité à financer les investissements publics et les politiques de développement.

3.5. Résultat 5 : L'ouverture commerciale, un vecteur à encadrer

L'ouverture commerciale exerce un effet positif et significatif au seuil de 1 % (0,057). Une augmentation de l'intégration commerciale est associée à une hausse des FFI. L'ouverture commerciale, bien que nécessaire au développement économique, offre des canaux supplémentaires pour les manipulations des prix de transfert, la sous-facturation à l'exportation et la surfacturation à l'importation. Elle doit donc s'accompagner de mécanismes renforcés de contrôle, de transparence et d'harmonisation des procédures douanières au sein de l'AES.

4. Recommandations de politiques

Les résultats de cette étude montrent que la réduction des flux financiers illicites constitue un levier essentiel pour renforcer les finances publiques et accélérer le développement des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES). Les recommandations proposées s'inscrivent dans les engagements déjà pris par les États au niveau national, régional et international, notamment dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies, dont la cible 16.4 vise à réduire sensiblement les flux financiers illicites, de la Convention des Nations Unies contre la corruption, des normes du Groupe d'action financière (GAFI), des directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que des engagements pris dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).



La première priorité est de consolider l'État de droit et de renforcer les institutions chargées de lutter contre la fraude financière. Les résultats montrent qu'une justice efficace réduit significativement les sorties illicites de capitaux. Les États gagneraient ainsi à renforcer ou à créer des juridictions spécialisées dans les affaires économiques et financières, à renforcer les capacités des magistrats et des services d'enquête et à donner davantage de moyens aux institutions de contrôle, notamment les inspections générales.



La deuxième priorité consiste à renforcer la stabilité politique et sécuritaire. L'étude montre que les crises politiques et l'insécurité favorisent les sorties illicites de capitaux. La lutte contre ces flux doit donc être pleinement intégrée aux stratégies nationales de sécurité. Les États pourraient renforcer le contrôle des frontières, améliorer le suivi des circuits financiers liés aux groupes armés et aux réseaux criminels et renforcer les mécanismes de surveillance des finances publiques lors des périodes de transition politique.



La troisième priorité concerne la modernisation des administrations fiscales et douanières. Les résultats montrent qu'une meilleure mobilisation des recettes fiscales contribue directement à réduire les flux financiers illicites. Les gouvernements devraient poursuivre les réformes visant à élargir l'assiette fiscale, limiter les exonérations non justifiées et simplifier les procédures fiscales afin d'encourager le respect volontaire des obligations fiscales. La généralisation de la facturation électronique aux autres pays, l'interconnexion des systèmes d'information des administrations fiscales et douanières ainsi que le développement de l'analyse des données permettraient de renforcer la traçabilité des opérations et de réduire les possibilités de fraude. Ces orientations sont conformes aux programmes de modernisation des administrations publiques engagés dans les pays de l'AES ainsi qu'aux directives fiscales de l'UEMOA.

Les résultats montrent également que l'ouverture commerciale, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de mécanismes de contrôle adaptés, peut faciliter les sorties illicites de capitaux, notamment à travers la sous-facturation ou la surfacturation des échanges. Il apparaît donc nécessaire de renforcer les contrôles douaniers en privilégiant une approche fondée sur l'analyse des risques et les technologies numériques. Une meilleure coopération entre les administrations douanières des pays de l'AES, accompagnée d'un échange régulier d'informations sur les opérations commerciales transfrontalières, contribuerait à limiter les pratiques frauduleuses.

Le secteur extractif mérite une attention particulière. Les résultats montrent qu'une part importante des flux financiers illicites provient de l'exploitation des ressources minières, notamment de l'or. Afin de mieux protéger cette richesse nationale, il est recommandé de renforcer la traçabilité des minerais depuis les sites de production jusqu'à leur exportation, de systématiser les audits des contrats miniers et de publier régulièrement les revenus générés par ce secteur. Cela implique le renforcement et l'harmonisation des pratiques de la Société Nationale des Substances Précieuses du Burkina Faso (SONASP), de la Société de Patrimoine Minier du Mali (SOPAMIM) et de la Société du Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN)

Enfin, les flux financiers illicites étant par nature transfrontaliers, aucune réponse nationale ne peut être pleinement efficace sans une coopération régionale renforcée. Les pays de l'AES doivent harmoniser leurs législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à développer une plateforme commune d'échange d'informations fiscales, douanières et financières et à renforcer la coopération entre leurs cellules de renseignement financier. Ces actions sont conformes aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), aux textes communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi qu'aux ambitions d'intégration portées par l'Alliance des États du Sahel.

En définitive, la lutte contre les flux financiers illicites ne relève pas uniquement des administrations fiscales ou des services de contrôle. Elle constitue un enjeu stratégique de gouvernance, de sécurité et de souveraineté économique.

5. Conclusion

Cette étude a analysé les effets de la gouvernance sur la gestion des flux financiers illicites (FFI) dans les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) sur la période 2008-2018. Après une brève revue sur ces flux financiers, une analyse économétrique est appliquée. Les résultats descriptifs confirment que les FFI constituent un défi majeur pour ces économies, avec des niveaux persistants et une volatilité marquée. L'analyse révèle plusieurs enseignements clés. Premièrement, les FFI présentent une forte inertie temporelle, soulignant le caractère structurel et persistant de ce phénomène dans la région. Deuxièmement, l'ouverture commerciale, bien que nécessaire au développement économique, exerce un effet positif significatif sur les FFI, suggérant que l'intégration commerciale doit s'accompagner de mécanismes renforcés de contrôle et de transparence pour limiter les fuites illicites. Les résultats mettent surtout en lumière le rôle déterminant de la gouvernance. En effet, la stabilité politique apparaît avec un effet négatif sur les FFI indiquant que l'insécurité et les crises favorisent la sortie illicite des capitaux. À l'inverse, l'État de droit exerce une influence positive robuste, confirmant que le renforcement des institutions juridiques et judiciaires constitue un levier essentiel pour contenir les FFI. Par ailleurs, la pression fiscale démontre un impact réducteur significatif, suggérant qu'une meilleure mobilisation des ressources domestiques peut dissuader certaines pratiques d'évasion et de fraude. La qualité des résultats de l'étude souligne une nécessité de renforcer les capacités institutionnelles, notamment en matière de contrôle de la corruption, d'application des lois et de transparence des procédures. Enfin, cette étude appelle à approfondir la recherche sur les canaux spécifiques par lesquels s'opèrent les FFI dans le contexte sahélien, notamment en lien avec le secteur extractif, l'économie informelle et les réseaux transfrontaliers.

5.1. Messages clés

- La crise sécuritaire alimente la fuite des capitaux
- Une dégradation de la stabilité politique et sécuritaire pourrait constituer un facteur aggravant majeur des FFI. La lutte contre les flux illicites passe donc aussi par la stabilisation intérieure et la protection des institutions publiques.
- Mieux collecter l'impôt permet de limiter les FFI
- Une pression fiscale plus élevée et mieux répartie décourage les pratiques d'évasion et de fraude. L'élargissement de l'assiette fiscale et la formalisation de l'économie créent un cercle vertueux.
- L'ouverture commerciale doit être encadrée
- Si elle est indispensable à la croissance, l'intégration économique sans contrôles harmonisés offre des canaux pour les manipulations de prix de transfert et la sous-facturation. La transparence doit accompagner le commerce.
- La gouvernance est le levier central de lutte contre les FFI
- Les résultats confirment que la qualité des institutions, la stabilité, l'État de droit, l'efficacité de l'administration détermine en grande partie la capacité des États à contenir les FFI. La lutte technique ne saurait se substituer à la réforme institutionnelle.
- L'action doit être régionale et coordonnée
- Face à des flux transfrontaliers, les réponses nationales sont insuffisantes.
- L'harmonisation des législations, le partage d'informations et la coopération opérationnelle entre les pays de l'AES sont des prérequis pour une lutte efficace.

5.2. Limites de l'étude

À l'issue de cette étude, on peut retenir trois limites principales :

- ✧ Indicateurs de perception : les WGI sont des mesures agrégées de perception, pouvant refléter des biais d'opinion plutôt que des réalités institutionnelles objectives.
- ✧ Faible dimension transversale : Le panel est sur trois pays. Ce qui rend limitée la généralisation des résultats à d'autres contextes.
- ✧ Variables non incluses : certaines variables pertinentes (degré de bancarisation, flux d'aide internationale) n'ont pu être intégrées faute de disponibilité temporelle.

6. Bibliographie

- **Abdou Thiao et al.**, *« Déterminants des flux financiers illicites en Afrique subsaharienne ».*
- **Thiao**, *«LA MOBILISATION DES RESSOURCES FISCALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : QUEL RÔLE DES FLUX FINANCIERS ILLICITES».*
- *«CURBING-ILLICIT-FINANCIAL-FLOWS-TO-ENHANCE-DOMESTIC-ESOURCE-MOBILISATION-5 (1).pdf ».*
- *« DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR MESURER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES FISCAUX ET COMMERCIAUX - Méthodes pour les tests pilotes ».*
- *« Flux financiers illicites et conflits liés à l'extraction d'or artisanale et à petite échelle : le cas du Burkina Faso, du Mali et du Niger ».*
- *LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE RAPPORT 2020: les flux financiers illicites et le... developpement durable en afrique. S.l.: UNITED NATIONS, 2021.*
- *« Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et les flux financiers illicites au service de la mobilisation des ressources intérieures en Afrique de l'Ouest ».*
- **Musselli, I., & Bürgi Bonanomi, E. (2019c)**. *Illicit Financial Flows : Concepts and Definition. Revue Internationale de Politique de Développement, 12.1. https://doi.org/10.4000/poldev.3296*
- **Musselli, I., & Bürgi Bonanomi, E. (2019d)**. *Les flux financiers illicites (FFI) : Concepts et définition. Revue internationale de politique de développement, 12.1. https://doi.org/10.4000/poldev.4036*
- **K. F. Atchi**, *« EFFETS DES FLUX FINANCIERS ILLICITES SUR L'INCLUSION FINANCIERE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE », vol. 1, 2024.*
- **S. Ouonogo**, *« Mesure et évolution des flux financiers illicites dans la zone franc ».*

CAPES

Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales

(+226) 25 37 43 55
courrier@capes.bf
www.capes.bf

Scannez ce code QR et accédez
à l'ensemble de nos policy papers

Le savoir au service du développement !